



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**ESKANOL PU 26 COMP. B**

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 1 de 10

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

ESKANOL PU 26 COMP. B

Art.-No.

10627

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de durcissement

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH	
Rue:	Heuweg 4	
Lieu:	D-06886 Wittenberg	
Téléphone:	+49(0)3491/635-50	Téléfax: +49(0)3491/635-552
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement (CE) n° 1272/2008

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane

2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane

2,2'-Diisocyanate de diphenylméthane

Mention Danger

d'avertissement:

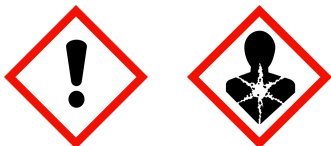
**ESKANOL PU 26 COMP. B**

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 2 de 10

**Pictogrammes:**



**Mentions de danger**

H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseils de prudence**

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
--------	--

**2.3. Autres dangers**

Inconnus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Préparation avec des isocyanates



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**ESKANOL PU 26 COMP. B**

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 3 de 10

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
9016-87-9	Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues			< 80 %
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane			< 20 %
	202-966-0	615-005-00-9	01-2119457014-47	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
5873-54-1	2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane			< 10 %
	227-534-9	615-005-00-9	01-2119480143-45	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
2536-05-2	2,2'-Diisocyanate de diphenylméthane			< 5 %
	219-799-4	615-005-00-9	01-2119927323-43	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

**Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.  
Tenir la victime au chaud et au calme.  
Conduire chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement la matière adhérente.  
En cas de contact avec la peau, laver abondamment avec de l'eau et du savon ou à l'aide de polyéthylène glycol.  
Consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.  
Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.  
Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif par inhalation.  
Provoque une irritation cutanée.



**ESKANOL PU 26 COMP. B**

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 4 de 10

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :  
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).  
Acide cyanhydrique (HCN)  
Isocyanates (NCO)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques. Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.  
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.  
Veiller à assurer une aération suffisante.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.  
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).  
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.  
Ne pas fermer hermétiquement le récipient.  
La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**



**ESKANOL PU 26 COMP. B**

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 5 de 10

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Consignes pour une manipulation sans danger**

- Conservier le récipient bien fermé.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- Ne pas inhaler les vapeurs.
- Lors des travaux de pulvérisation par pistolet, il faut absolument aspirer l'air.
- Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Température de stockage recommandée : 10°C - 25°C
- La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

**Indications concernant le stockage en commun**

- Une réaction exothermique avec:
  - Des acides et des bases.
  - Eau, amines, alcools

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conservier à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent de durcissement

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

- Ne pas inhaler les vapeurs.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Protection des yeux/du visage**

- Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
- Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/cotton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.



## ESKANOL PU 26 COMP. B

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 6 de 10

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

### Protection de la peau

Vêtement de protection léger.

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Brun foncé
Odeur:	De terre, De moisi

#### Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 300 °C	DIN 53171
Point de solidification:		
Point d'éclair:	110 °C	DIN EN 22719 / ISO 2719
Limite inférieure d'explosivité:	0,4 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	10,6 vol. %	
Température d'inflammation:	> 500 °C	DIN 51794
Pression de vapeur: (à 20 °C)	11 hPa	CE A 4
Pression de vapeur: (à 50 °C)	20 hPa	CE A 4
Densité (à 25 °C):	1,15 g/cm <sup>3</sup>	ISO 2811-2
Hydrosolubilité:	Réagit avec l'eau	
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	145 - 215 mPa·s	ISO 2884-2

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

Réagit avec: Eau, amines, alcools

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.



## ESKANOL PU 26 COMP. B

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 7 de 10

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

### **10.5. Matières incompatibles**

Des acides et des bases.  
Eau, amines, alcools

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).  
Isocyanates

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.  
Absence de données toxicologiques.

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.  
Provoque une irritation cutanée.

#### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut provoquer une allergie cutanée.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer.  
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. ( (Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues); (4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane); (2,4'-Diisocyanate de diphenylméthane))

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. ( (Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues); (4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane))

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **Expériences tirées de la pratique**

#### **Observation diverses**

"Avec les personnes hypersensibles, des réactions comme la toux ou des troubles respiratoires peuvent apparaître même avec des concentrations méprisables d'isocyanate; pour cela, prendre soin que la pièce soit bien aérée et ventilée."

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable.



## ESKANOL PU 26 COMP. B

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 8 de 10

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le potentiel bioaccumulatif est considéré improbable.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.

### **Information supplémentaire**

Dans les systèmes aqueux, formation de polyurées insolubles et chimiquement inertes (inactives).  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### **Code d'élimination des déchets-Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### **L'élimination des emballages contaminés**

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### **Transport terrestre (ADR/RID)**

#### **14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### **Transport fluvial (ADN)**

#### **14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.





**ESKANOL PU 26 COMP. B**

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 9 de 10

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 56: 4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane; 2,4'-Diisocyanate de diphénylméthane; 2,2'-Diisocyanate de diphénylméthane

2004/42/CE (COV): 0 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**



**Fiche de données de sécurité**  
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**ESKANOL PU 26 COMP. B**

Date de révision: 07.03.2017

Code du produit: 00359-1308

Page 10 de 10

**Abréviations et acronymes**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals  
CAS = Chemical Abstract Service  
EN = European norm  
ISO = International Organization for Standardization  
DIN = Deutsche Industrie Norm  
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic  
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative  
LD = Lethal dose  
LC = Lethal concentration  
EC = Effect concentration  
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.  
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.  
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.  
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.  
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*